



Paris, le 23 mars 2026

Déclaration FORCE OUVRIÈRE
Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions
de Travail du CSA des DDI du 23 mars 2026
Dernière ligne droite pour notre feuille de route... et enfin
des sujets attendus et demandés depuis longtemps !

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les membres de cette instance,
Chers camarades,

À peine quelques jours après la tenue de notre CSA des DDI, nous renouvelons nos inquiétudes au regard du contexte géo-politique international et l'ensemble des impacts en tout genre qui risquent de s'inscrire dans la durée : des impacts directs sur des populations civiles victimes des guerres engagées et des retombées environnementales et fatalement budgétaires qui nous concernent tous.

C'est donc dans un tel contexte que nous devons nous préoccuper des conditions de travail et du bon exercice des missions des agents des DDI dont la cohérence et la pertinence des missions rendues aux collectivités et usagers doivent être reconnues. Qui plus est dans le contexte national de renouvellement des élus locaux. Le moment doit être au soutien et à la valorisation des missions du dernier kilomètre et pas au dénigrement, encore moins à de nouvelles vagues de décentralisations qui impacteront fatalement les DDI.

Nous ne manquerons pas de souligner aujourd'hui la meilleure fluidité qui semble permettre ces derniers mois de tenir notre calendrier des groupes de travail (GT), d'une part, et le respect des délais de transmission des documents pour nos instances. Certes, des compléments nous sont parvenus hors délai, mais les transmissions ont pour la plupart été tenues. Nous savons faire part de notre mauvaise humeur quand ce n'est pas le cas, donc autant souligner les bonnes pratiques et corrections advenues pour nous permettre de préparer au mieux nos débats et remercier les équipes qui œuvrent dans l'ombre pour cela.

Ce que nous pouvons dire sur les GT « nouveau format » de notre FS : la 1^{re} journée de travail sur 2 thématiques semblent avoir convenu collectivement et nous nous satisfaisons d'avoir été entendus en termes de fonctionnement avec :

- des documents transmis en amont (un peu la veille, mais bon, c'est déjà ça...) ;
- des CR diffusés avant notre FS des DDI ;
- la participation des interlocuteurs compétents sur le sujet pour tous les ministères de l'ATE (*même si aucun des ministères ne semble avoir été invité ou avoir compris que leur participation avec la DTNUM l'après-midi était souhaitable pour les OS, mais nous y reviendrons sans doute au cours de cette instance sur le sujet de l'IA...*).

Nous pensons que ce rythme doit être maintenu et poursuivi jusqu'à la fin de cette mandature et vous savez ce qu'il conviendra de proposer aux prochains représentants du personnel... Nous rappelons juste que FO demandait depuis le début un tel fonctionnement, même sur 1/2 journée, et surtout le partage et la définition des objectifs poursuivis par les GT en question.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour de notre 1^{re} FS de l'année - dernière année de notre mandature - se trouve le point sur le déploiement de l'IA, enfin, devrions-nous dire. Si ce point n'avait pas été demandé tout au long de l'année 2025 par les représentants FO - à 3 reprises donc - nos instances auraient-elles été informées à un moment donné des réflexions engagées par le MI, certes, mais avec le périmètre de l'ATE concerné ? En tout état de cause, alors que nous avons vu et entendu des cafés thématiques se tenir sur le sujet, des questionnaires divers et variés être diffusés par la DTNUM, nous recevons enfin pour cette instance une charte de la bonne utilisation de l'IA - certains la nomment déjà les « dix commandements »...

Nous espérons en apprendre un peu plus en cette instance, mais toujours est-il que le recours à cette nouvelle technologie, sur la base d'une charte et selon l'engagement éthique des agents ne répondent pas totalement à nos attentes : en effet, d'un point de vue de l'évaluation des impacts de ce déploiement et de son utilisation dans notre quotidien, qu'en est-il des missions impactées ? Quid des emplois menacés ? Des sources et marges d'erreurs à connaître, à anticiper ou à corriger ? Etc. Mais surtout, également, quels impacts sur notre santé ? Peut-être devons-nous nous inquiéter pour notre santé mentale, non ?...

Nous le rappelons une nouvelle fois : la prudence est de mise avec le recours à l'IA et les impacts sur les conditions de travail de tous doivent être évalués et présentés à cette instance.

Autre point très attendu, celui sur la restauration collective suite à la remise du rapport de l'IGA : si quelques constats sont partagés, les recherches de solutions pour nos collègues sont urgentes et FO le dit clairement, l'exploitation de ce rapport ne doit donc pas traîner pour proposer des solutions adaptées aux besoins de tous les agents de DDI. FO vous a déposé ses revendications sur le sujet dès 2024 et ses représentants ont toujours été mobilisés sur ce sujet qui est l'un des principaux axes de l'action sociale envers les agents.

FO/DDI avait demandé à inscrire à chacun de nos ordres du jour de cette instance un point spécifique sur le traitement et le suivi des items relatifs à la santé des IPCSR suite à la remise du cahier de revendications sur le sujet par le SNICA-FO. Nous attendons donc que ces RDV soient bien pris et que nous puissions disposer des éléments présentés en séance dans les délais prévus à cet effet, sans que nous ayons à le réitérer, si possible.

À propos des signalements dont nous faisons le point à chacune de nos instances nous en assurons bien entendu également un suivi tout au long de leur traitement avec nos représentants locaux. La multiplicité de ces signalements et les motifs dont ils relèvent sont inquiétants : du mal-être caractérisé et généralisé au travail, des luttes permanentes de représentants pour se faire entendre, être écoutés et surtout que le dialogue social de proximité ait un véritable sens et les moyens de se dérouler respectueusement et conformément à leurs rôles. À quelques mois des élections professionnelles, ces exemples de dysfonctionnements et parfois de mépris décomplexé du dialogue social voire de l'irrespect des prérogatives des instances sont condamnables.

Nos représentants dans les instances locales et nationales continueront à se battre pour combattre toute atteinte à l'intégrité des agents et au recul du dialogue social. Mais en cette **année électorale**, encore faut-il qu'ils puissent exercer pleinement leur mandat. Aussi, comme évoqué en CSA des DDI, FO DDI rappelle que nous devons collectivement nous assurer FO sera particulièrement vigilante pour que :

- aucune **entrave au droit syndical** ne soit pratiquée,
- les représentants du personnel ne soient ni **découragés implicitement**, ni **empêchés explicitement** d'exercer leurs missions,
- et que la chaîne hiérarchique cesse de considérer **le dialogue social comme une variable d'ajustement** face aux contraintes du quotidien professionnel,
- que les instances et représentants des DDI, à tous les niveaux, **ne soient pas contournés par le MI sur les sujets qui concernent les agents des DDI**,
- que les ministères **ne se dédouanent pas de leur responsabilité d'employeur en excluant les agents des DDI** du périmètre de certains accords portant sur des champs ministériels.
- Que les formations des futurs membres des instances renouvelées soient rapidement mises en œuvre pour les représentants du personnel comme de l'administration à qui nous conseillons fortement de les suivre !

Nous profitons d'ailleurs de ce rappel pour vous faire part de notre interrogation quant à l'engagement à quelques mois des élections professionnelles d'un protocole de méthode pour engager dès le début d'année prochaine des négociations sur le thème concerné. Ce dernier a beau être sur la « Qualité de vie et des conditions de travail » qui nous concernent tous et dont nous faisons de leur respect et de leurs améliorations nos combats de tous les jours, il n'en demeure pas moins que le moment nous semble peu opportun, surtout que nul ne connaît la représentativité qui suivra le résultat des urnes électroniques. Mais, Mme la Présidente, si le MI veut engager de telles discussions pour les prochains mois, alors soit, mais FO attend alors un protocole d'accord sur la QVCT et non pas de passer des mois à parler de méthode pour y parvenir. Et là, nous nous trouverions légitimes à négocier pour le périmètre des DDI.

En effet, pour FO, nous engager au quotidien pour la QVCT reste une priorité, mais cela passe par le respect des agents des DDI, de leurs missions et de leurs conditions de travail déjà aujourd'hui. Les constats que nous faisons, partageons avec vous et corroborés par les baromètres sociaux et rapports sociaux uniques notamment, nous démontrent bien que pour rechercher une certaine qualité de vie au travail, il faut déjà disposer d'une bonne base de certitude, de visibilité et de confiances mutuelles. Aujourd'hui les agents de DDI sont bien loin d'en disposer pleinement et partout.

FO DDI reste donc vigilante et engagée pour eux !

Enfin, et pour illustrer ce dernier point, nous terminerons par la situation de collègues en DDI concernés par les effets des décisions liées au « Reset Brexit » :

Si ce sujet est porté par le MASAA dont dépend l'ensemble des agents concernés, ce dernier tient des GT spécifiques tout au long de l'année, ce qui permet à FO de porter tout l'attention nécessaire à cette situation extraordinaire. Il reste néanmoins quelques services d'inspection aux frontières dont les agents sont affectés en DDPP, notamment sur des postes ouverts pour les certifications exports Brexit. Quel avenir pour ces agents ? FO restera vigilante pour que les règles de restructuration soient bien appliquées et respectées et demande d'ores et déjà qu'un point d'information soit réalisé aux instances DDI de cet automne.

Merci pour votre attention.

Les représentants Force Ouvrière

